



SAINTE-ANNE
1861

PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Nom des institutions (4)	Collège Sainte-Anne, préscolaire-primaire Dorval, Collège Sainte-Anne Buissonnière, préscolaire-primaire Outremont, Collège Sainte-Anne secondaire Lachine, Collège Sainte-Anne secondaire Dorval
Nom de la directrice du dossier	Anne Rasmussen, directrice des Ressources humaines
Valeur(s) provenant du projet éducatif	<p>Notre vision</p> <p>Bâtir ensemble l'école de demain avec une vision pédagogique et une culture employeur qui se démarquent pour contribuer au bien-être des élèves et inventer un nouveau modèle d'éducation.</p> <p>Notre mission</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspirer et cultiver le plaisir d'apprendre. • Développer le courage d'innover. <p>Nos valeurs</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Stimuler la curiosité. 2. Encourager l'audace. 3. Accomplir dans le plaisir. 4. Vivre l'inclusion. 5. Guider avec impact.
Date d'élaboration du Plan de lutte	2016 et révision annuelle
Date de la dernière mise à jour	7 décembre 2022
Date de révision	Septembre 2023

Introduction

Engagements : Déclaration de principes (63.1 de la LEP)

Nous, membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction du Collège Sainte-Anne, reconnaissons que :

- Nos élèves et notre personnel ont droit à la **protection, à la sécurité et au respect de leur intégrité physique, psychologique et morale.**
- Nous avons le **devoir** d'assurer à tous un **environnement sain et sécuritaire, libre de toute forme d'intimidation, d'abus, d'agression et de violence.**
- Nous pratiquons la **tolérance zéro** envers toute situation problématique et tout comportement inapproprié qui peuvent porter atteinte à l'intégrité de nos élèves, nos employés et nos partenaires.
- Nous encourageons l'établissement de **rapports sains** entre les gens, fondés sur le respect mutuel, la confiance et l'inviolabilité de chaque personne.
- Nous **prêtons assistance** à toutes les personnes qui sont victimes d'intimidation, d'abus, de violence et d'agression.

Champ d'application du Plan de prévention et d'intervention

Le but de notre Plan de prévention et d'intervention est d'assurer, durant le temps scolaire, la protection, la sécurité et l'intégrité physique, psychologique et morale des élèves, ainsi que l'intégrité des membres de la direction et du personnel de nos écoles.

Si un ou des gestes posés en dehors du temps scolaire (transport scolaire, sorties, voyages, etc.) influent de quelque façon que ce soit sur les activités des élèves et du personnel, ces gestes seront considérés comme étant survenus durant le temps scolaire.

Objectifs du Plan de prévention et d'intervention

1 Contribuer à éliminer les situations problématiques et les comportements inappropriés qui portent atteinte à la sécurité, au développement et à l'intégrité des élèves et du personnel de l'établissement.

2 Favoriser la concertation et la collaboration, dans une culture responsabilisante, des membres de la direction, du personnel, des élèves et de leurs parents dans la création et le maintien d'un milieu de vie sécuritaire, sain, motivant, stimulant et valorisant pour tous.

3 Convaincre les membres du personnel de l'importance d'assurer en tout temps la protection et la sécurité des élèves, ainsi que la sauvegarde de leur dignité et de leur intégrité, et l'obligation qui en découle d'adopter des comportements exempts d'intimidation, d'agression et de violence de toute forme.

4 Conscientiser les élèves aux diverses formes d'abus, d'agression, d'intimidation et de violence et les aider à reconnaître les situations problématiques et les comportements inappropriés qui pourraient porter atteinte à leur sécurité et à leur intégrité.

5 Reconnaître, dépister et aider les élèves victimes de situations problématiques et de comportements inappropriés portant atteinte à leur sécurité et à leur intégrité physique, psychologique et morale.

6 Permettre aux élèves de participer à des activités de formation sur des problématiques susceptibles d'affecter leur santé, leur sécurité et leur développement, et les informer sur les moyens à prendre pour se prémunir contre certains dangers.

7 Amener le personnel et les élèves à adopter des attitudes et des comportements préventifs à l'égard de toute forme d'intimidation, d'abus, de violence et d'agression.

Personnes visées par les mesures de prévention et d'intervention

Pour être pertinent, significatif et efficace, le Plan de prévention et d'intervention de notre institution doit être représentatif des réalités vécues par les élèves et le personnel en matière d'intimidation et de violence à l'école, et être le fruit d'une démarche structurée et concertée de plusieurs acteurs.

Les membres du conseil d'administration et de la direction, l'ensemble du personnel, les élèves, les parents, les bénévoles, les fournisseurs de produits et services et les partenaires de la communauté environnante ont tous des responsabilités quant à la réalisation et à l'application du présent Plan de prévention et d'intervention contre l'intimidation et la violence.

Responsables de l'application du Plan de l'établissement

Directrice du secondaire Lachine	Mme Julie Dubois
Directrice du préscolaire-primaire et du secondaire Dorval	Mme Isabelle Senécal
Directeur du préscolaire-primaire Outremont	M. Bernard Héroux

Les personnes citées ci-dessus agiront à titre de personnes responsables de l'application de la présente politique.

Au besoin, elles pourront s'adjoindre d'autres personnes pour les aider dans leur tâche.

- Secondaire Lachine : une entente renouvelée tous les ans avec le poste de police numéro 8 de Lachine a été conclue.
- Préscolaire-primaire et secondaire Dorval : entente avec le poste de quartier numéro 5 de Pointe-Claire a été conclue
- Préscolaire-primaire Outremont : entente avec le poste de quartier numéro 26

Leurs responsabilités principales dans chacune des écoles sont de :

- Constituer un comité de travail consultatif quant à la rédaction d'un plan de prévention, l'établissement de règles de conduite et de sécurité, l'évaluation des besoins de formation et la mise sur pied d'activités à l'initiative des élèves.
- Être la personne-ressource quant à la coordination de toutes les interventions, enquêtes, rencontres de témoins et de parents et à l'imposition de sanctions découlant de l'application des règles ou du Code de vie de l'établissement.
- Tenir un registre des plaintes et de leur traitement.
- Rédiger un rapport annuel sur l'état de la situation, les interventions, les formations et les activités de désensibilisation réalisées. Ce rapport est transmis au 31 décembre de chaque année.

Partie 1 Analyse de la situation

Mise en contexte

Cette partie illustrera l'analyse de la situation de chacune de nos écoles.

Parler des rentrées pour chacune des écoles (nombre d'élèves).

Parler des valeurs communes qui guident nos comportements.

Le Collège Sainte-Anne est un milieu qui bénéficie d'un climat relativement calme et bienveillant.

Les activités de sensibilisation, le déploiement de nouvelles ressources d'éducateurs sur le terrain,

l'accompagnement et la formation permettent de réduire les tensions, de régler rapidement les conflits et

d'éduquer sur l'acceptation de la différence qui pourrait faire l'objet d'actes ou de paroles d'intimidation.

<p>Secondaire Lachine</p>	<p>Clientèle : Accueil de 450 nouveaux élèves annuellement. Près de 30 nouveaux membres du personnel pour la rentrée scolaire 2022-2023. Ceci nous amène à offrir de la formation et de la sensibilisation en continu et à améliorer nos pratiques en nous adaptant à la clientèle changeante (diversification des origines culturelles — près de 30 nationalités parmi nos élèves de 1^{re} secondaire — et identité de genre).</p> <p>Situation géographique : Notre établissement est situé à Lachine aux abords du lac St-Louis et à proximité de parcs. Nous profitons au maximum de l'extérieur accueillant et de l'accessibilité de l'eau pour nos activités d'éducation physique, nos activités parascolaires et autres sorties. Les élèves sont également encouragés à sortir tous les midis à l'heure du dîner. À cela s'ajoutent des terrains sportifs et des aires de repos favorisant à la fois les activités d'équipe, la socialisation et la détente.</p> <p>Milieu socioéconomique : Notre établissement privé accueille une population relativement aisée ou soutenue par la Fondation du Collège, qui vient en aide à un nombre grandissant de familles dont les enfants présentent un haut potentiel.</p> <p>Personnel : Notre personnel se diversifie également. À notre équipe de surveillants éducateurs poursuivant parmi nous leurs activités professionnelles après une retraite de leur première carrière s'ajoutent des personnes plus jeunes qui s'impliquent dans les activités d'arts et des sports-midi. Pour ce qui est du personnel enseignant et non enseignant, nous favorisons la parité hommes-femmes et la pluralité des origines culturelles. Nous sommes ravis de compter sur la stabilité du personnel enseignant et non enseignant. Nous célébrons des anniversaires de 30 années, 20 années, etc., à l'emploi du Collège.</p> <p>Ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 techniciens en éducation spécialisée interviennent sur le terrain auprès de leur niveau (un pour 1^{re} et 2^e secondaire) et travaillent désormais de concert avec une travailleuse sociale en ressource partagée avec notre secondaire Dorval • 2 orthopédagogues, dont une en ressource partagée • 1 intervenante extérieure, une journée par semaine, du programme Cumulus de prévention contre la toxicomanie • 17 surveillants qui reçoivent des formations annuelles ciblées en intervention • Résultats : voir un résumé des initiatives et des problématiques soulevées
----------------------------------	--

Secondaire Dorval

Clientèle : Notre école accueillait ses premiers élèves à la mi-août 2022, ainsi qu'une deuxième cohorte en 2023. Nous avons actuellement 137 élèves de 1^{re} secondaire, et 154 élèves de 2^e secondaire. Cette clientèle est composée à 56 % de garçons et 44 % de filles d'origines culturelles variées (on compte près de 12 nationalités parmi nos élèves). Dès le premier mois de classe, nous avons abordé avec nos élèves la problématique de l'intimidation en offrant une conférence sur le sujet afin de faciliter la mise en place, dès lors, de solides bases d'équité, de diversité et d'inclusion.

Situation démographique : Notre établissement est situé à Dorval, du côté sud du boulevard Bouchard, à quelques centaines de mètres du lac St-Louis et de nombreux parcs ainsi que d'un terrain synthétique de football. Nous profitons aussi au maximum de l'extérieur pour nos activités d'éducation physique, nos activités parascolaires et nos autres sorties. Nous encourageons également nos élèves à sortir lors de la pause du midi afin de profiter de nos installations. À cela s'ajoutent des terrains sportifs et des aires de repos favorisant à la fois les activités d'équipe, la socialisation et la détente.

Milieu socioéconomique : Notre établissement privé accueille une population relativement aisée ou soutenue par la Fondation du Collège, qui vient en aide à un nombre grandissant de familles dont les enfants présentent un haut potentiel.

Personnel : Notre personnel se diversifie également. Notre équipe de surveillants éducateurs est constituée d'une personne qui poursuit ses activités professionnelles après une retraite de sa première carrière et d'une personne plus jeune très impliquée dans les activités sportives. En ce qui a trait au personnel enseignant et non enseignant, nous favorisons la parité hommes-femmes et la pluralité des origines culturelles.

Ressources :

- 1 orthopédagogue en ressource partagée
- 1 travailleuse sociale en ressource partagée
- 3 surveillants d'élèves
- 2 enseignants « collaborateurs »
- 14 mentors (faisant partie de nos enseignants)
- 1 technicien en loisirs et vie étudiante
- 1 coordonnateur de la vie scolaire

Préscolaire-primaire Dorval

Clientèle : Nous accueillons de nouveaux élèves chaque année ; l'année 2022 marque le début du préscolaire 4 ans et une croissance population-école passant de 563 élèves inscrits en 2021-2022 à 693 pour 2022-2023. Ceci nous amène à offrir de la formation et de la sensibilisation en continu et à améliorer nos pratiques en nous adaptant à la clientèle changeante (diversification des origines culturelles — près de 30 nationalités parmi nos élèves — et identité de genre).

Situation géographique : Notre établissement est situé à Dorval à proximité du ruisseau, de l'aréna, d'une piscine et de parcs. Notre milieu fraîchement rénové offre un terrain synthétique, des espaces d'enseignement à l'extérieur et diverses nouveautés qui seront aménagées durant l'année 2022-2023. Nous profitons de l'extérieur accueillant pour nos activités d'éducation physique, nos activités parascolaires et autres sorties. Les élèves sont également encouragés à sortir tous les midis à l'heure du dîner. À cela s'ajoutent des terrains sportifs et des aires de repos favorisant à la fois les activités d'équipe, la socialisation et la détente.

Milieu socioéconomique : Notre établissement privé accueille une population relativement aisée ou soutenue par la Fondation du Collège, qui vient en aide à un nombre grandissant de familles dont les enfants présentent un haut potentiel. Une autre partie de la population fait d'énormes sacrifices afin d'inscrire ses enfants au programme enrichissant et accéléré offert aux élèves.

	<p>Personnel : Notre personnel se diversifie également. À notre équipe de surveillants éducateurs poursuivant parmi nous leurs activités professionnelles après une retraite de leur première carrière s’ajoutent des personnes plus jeunes qui s’impliquent dans les activités d’arts et les sports-midi. En ce qui a trait au personnel enseignant et non enseignant, nous favorisons la parité hommes-femmes et la pluralité des origines culturelles. Nous sommes ravis de compter sur la stabilité du personnel enseignant et non enseignant. Nous célébrons nos anciens, qui ont fait partie de l’inauguration du CSAPP en 2015.</p> <p>Ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 conseillère en rééducation qui intervient sur le terrain avec les jeunes • 2 orthopédagogues • 20 surveillants d’élèves • 1 technicien en loisirs • Janvier 2023 : embauche d’une technicienne en éducation spécialisée.
<p>Préscolaire-primaire Outremont</p>	<p>À l’origine, l’École Buissonnière, fondée en 1965, proposait un éveil par les arts aux enfants de 3 à 5 ans. En 1994, l’école a obtenu un permis du ministère de l’Éducation pour élargir son projet éducatif aux enfants du primaire. En 2022, l’École Buissonnière et le Collège Sainte-Anne ont décidé de fusionner. En 2023, le Collège Sainte-Anne Buissonnière marque le début du préscolaire 4 ans. La population étudiante totale prévue en 2023-2024 sera de 400 élèves, du préscolaire 4 ans à la 6^e année. Le ratio garçons/filles est approximativement de 50 : 50.</p> <p>Situation démographique : Notre établissement est situé dans un quartier résidentiel d’Outremont, à distance de marche du parc du Mont-Royal et d’autres parcs, permettant des activités d’éducation physique à l’extérieur et des sorties en nature avec les élèves. Du mobilier de classe extérieur a été installé sur le terrain de l’école pour permettre l’enseignement en plein air. Depuis l’année dernière, deux des groupes du préscolaire 4 ans vivent des classes nature avec leur titulaire de classe, à raison d’une fois par semaine.</p> <p>Milieu socioéconomique : Notre établissement privé accueille une population plutôt aisée ou soutenue par la Fondation de l’École Buissonnière.</p> <p>Personnel : Notre personnel est nombreux en raison de notre projet éducatif particulier et de notre service de garde complet. En ce qui a trait au personnel enseignant et non enseignant, nous favorisons la parité hommes-femmes et la pluralité des origines culturelles.</p> <p>Ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 technicienne en éducation spécialisée • 1 orthopédagogue • 1 enseignante-ressource responsable du programme d’apprentissages socioémotionnels • Environ 25 éducateurs-surveillants au service de garde.

Constats

Nos zones de vulnérabilité constatées pour l'ensemble de nos établissements



- * Nos mesures de prévention et de correction **manquent de constance et de prise de recul** face aux problématiques terrain. Nous travaillons encore beaucoup en réaction, plutôt qu'en prévention. Par exemple, nous avons mis en place un certain nombre d'initiatives visant la sensibilisation à la diversité sexuelle et de genre afin de favoriser l'inclusion, l'affirmation de soi et le respect des différences (conférences, ateliers animés par des élèves, affichage, comité, lever de drapeau à Lachine à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie).
- * **Renforcer notre cohérence** dans nos interventions selon les individus et selon les niveaux : pour pallier le manque de cohérence, nous avons organisé des formations, et les coordonnateurs et directeurs sont désormais plus vigilants à cet égard. Depuis la rentrée 2022, nous avons mis en place le modèle de soutien aux comportements et utilisons le portail pour documenter les écarts de conduite et pour centraliser l'information et y donner accès aux intervenants positifs. Cela a eu pour effet d'augmenter considérablement le niveau de cohérence de nos interventions.
- * **Favoriser la circulation de l'information** : les TES ont rapporté 88 rencontres liées à des problèmes d'intimidation au cours de l'année scolaire 2021-2022 et la direction doit en discuter davantage afin que l'information remonte aux décideurs (secondaire Lachine).
- * **Encadrer** davantage nos protocoles dans la consignation des cas.
- * **Maintenir la sécurité de nos élèves en tout temps** : certains lieux plus reclus sont reconnus comme lieux à risque : les toilettes, les vestiaires, les escaliers, les autobus scolaires, etc. Une surveillance accrue doit être assurée, ce qui n'est pas systématiquement le cas.
- * **Parler le même langage** : nous devons promouvoir l'acquisition d'un vocabulaire commun afin de distinguer conflit et harcèlement, par exemple, et éviter de stigmatiser les situations afin de favoriser l'impartialité dans l'analyse des situations.
- * **Communiquer différemment aux parents** : nous devons communiquer le Plan aux parents de manière synthétique et les sonder davantage pour recueillir leur opinion sur ces enjeux. Nous nous sommes concentrés sur des mesures de sensibilisation au bien-être des enfants dans la gestion des émotions, du stress et de l'anxiété. Nous voulons/devons développer une offre pour les parents (ressources, formation, etc.). Pour le secondaire Lachine, il faudra impliquer davantage les parents sous la forme d'un comité. Nous y travaillerons au cours de la prochaine année.
- * **Faire participer les élèves** : nous souhaitons faire participer davantage les élèves dans la réflexion et le développement de stratégies efficaces liées à la prévention. Cette année, des représentants de classe ont été élus dans chaque groupe. Par exemple, des élèves de 6^e animeront cette année des dîners-causeries sur des sujets qui les concernent.

Nos forces reconnues dans l'ensemble de nos établissements



- * **Motivation et engagement** : La conscientisation des éducateurs, surveillants et adultes au service des élèves est un gage de succès. Nous avons la capacité de nous mobiliser et de travailler en étroite collaboration pour corriger les lacunes et renforcer la collaboration avec les élèves sur le terrain en matière de sensibilisation.
- * **Ressources** : Nous nous donnons les moyens de nos ambitions en mobilisant les ressources nécessaires et en nous associant à des ressources externes plusieurs fois dans l'année.
- * **Bien-être de l'élève** : C'est un fondement de notre mission. Un comité Bien-être a été mis en place à la rentrée 2022 et un plan d'action est en cours d'élaboration pour son entrée en vigueur en 2023.
- * **À l'écoute des besoins des élèves** : Dans certaines de nos écoles, nous avons entrepris de sonder les élèves en ce qui concerne leur sentiment de sécurité et de bien-être à l'école. Cela nous permet de brosser le portrait du climat scolaire et de fixer nos objectifs pour l'année suivante à la lumière des résultats. Nous entendons généraliser cette démarche.
- * **Milieu sécuritaire** : Nos élèves attestent qu'ils se sentent encadrés et en sécurité, et affirment sentir un réel changement vers plus d'ouverture et d'engagement.
- * **Nos pratiques pédagogiques** inclusives visent à rallier les élèves et à renforcer leur motivation.
- * **La force du réseau** : Les cinq écoles communiquent et échangent ressources et idées.
- * Un comité **Équité, diversité et inclusion** est formé de membres du personnel enseignant et non enseignant. Cette initiative prend diverses formes selon l'école : une technicienne sociocommunautaire, une TES avec une expertise en équité, diversité et inclusion qui anime des groupes de parole sur cette thématique, un comité multidisciplinaire, etc.

Nos priorités pour l'ensemble de nos établissements



- Faire vivre les comités de travail existants pour actualiser et structurer nos approches afin d'être encore plus rigoureux dans notre approche de consignation, de traitement et d'intervention
- Mettre en place un système de signalement simple et connu de tous
- Sonder élèves, membres du personnel et parents
- Communiquer le Plan aux élèves et parents sous sa forme synthétique
- Identifier, parmi nos lacunes, nos priorités terrain, établir un plan d'action et en mesurer les effets
- Pour nos élèves du primaire, adapter et améliorer le contenu de notre programme d'apprentissage socio émotionnel pour les élèves plus vieux et ainsi être en mesure de mieux répondre à leurs besoins et à leur réalité.

Nos actions en réaction aux constats établis dans le rapport de situation en décembre 2021

Moyens concrets mis en œuvre, en cours durant toute l'année scolaire ou projetés pour toutes nos écoles pour préciser les projets particuliers	
ÉDQUER Sensibilisation aux enjeux	<p>Secondaire Lachine</p> <ul style="list-style-type: none"> Des membres du personnel ont assisté à la séance d'information sur la rédaction du plan de lutte offert par la FEEP, ce qui a permis de mieux comprendre la nature de notre Plan et d'apporter des changements concrets au sein de notre établissement.
Formation et éveil aux défis de l'inclusion, de l'éthique et de la diversité : volet racisme	<ul style="list-style-type: none"> Conférence de Fabrice Vil « Le racisme comme phénomène humain et sociétal » Invitation à une réflexion personnelle, relationnelle, organisationnelle et sociétale. Le conférencier traite du sujet en invitant les participant. e. s à s'affranchir du tabou que le racisme peut représenter. De cette manière, il invite à observer les impacts du racisme. Il invite également à déterminer comment, sur les plans individuel et collectif, nous pouvons prendre nos responsabilités dans la lutte contre le racisme, au service d'une société pluraliste, équitable, bienveillante et inclusive. Dans le cadre de cette conférence, les participant. e. s seront invité. e. s à préciser en quoi les enjeux soulevés sont pertinents dans leur vie. Description des thèmes abordés : <ul style="list-style-type: none"> Introduction Présentation d'exemples de racisme Définition du racisme (le racisme n'est pas un crime, mais une crise qui se manifeste sur les plans personnel, relationnel, organisationnel et sociétal) Phénomènes que sont les cultures homogènes, les micro-agressions, ainsi que leur impact en matière de bien-être et de santé mentale Rôle d'allié. e et culpabilité Regard introspectif : pensées, émotions et sensations présentes en lien avec le racisme Formation d'Alain Pelletier portant sur l'intimidation à l'école. Atelier de sensibilisation offert à tous les élèves du préscolaire et du primaire. Renforcement en classe par les enseignants et la conseillère en rééducation.
Cyberintimidation et violence écrite	<p>Secondaire Lachine</p> <ul style="list-style-type: none"> Éducation à la sexualité : SEXTO. Un atelier portant sur le sextage en collaboration avec la TES de 3^e secondaire et l'agente sociocommunautaire a été offert aux élèves de 3^e secondaire.
Diversité de genre	<p>Secondaire Lachine</p> <ul style="list-style-type: none"> Conférence aux élèves de 5^e secondaire sur la différence Invitée : la drag queen Barbada de Barbades, qui évoque son histoire et sensibilise à la différence entre l'identité de genre et l'identité sexuelle.

	<p>Secondaire Lachine Cyberintimidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention de la conseillère numérique, qui peut agir en masquant des commentaires inappropriés ou en supprimant tout commentaire ou toute image jugés diffamatoires. • À la suite d'un événement lié à la cyberintimidation (confession_csa) où des menaces d'attaques directes ont été proférées envers des écoles, leurs employés ou leurs élèves, des mesures ont été mises en place : <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion du communiqué de presse du SPVM aux membres du personnel, à tous les élèves et à leurs parents décrivant les consignes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Avisez immédiatement une personne de confiance, un adulte responsable, une personne en autorité • Si vous êtes témoin de menaces et de propos violents sur les réseaux sociaux, voici ce que vous devez faire : <ul style="list-style-type: none"> • Avisez immédiatement une personne de confiance, un adulte responsable, une personne en autorité • Communiquez avec le 911 afin de signaler des menaces • Prenez une photo des publications à caractère violent • Prenez en note les identités des comptes de réseaux sociaux qui publient, commentent et encouragent de telles menaces • Ne commentez jamais et ne partagez jamais de telles publications. • Ces mêmes consignes ont été répétées lors de la tournée en classe des directeurs de niveau. Nous nous affairons à poursuivre la sensibilisation et à marteler les messages. https://spvm.qc.ca/fr/Communiqués/Détails/15221
	<p>Secondaire Lachine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervention des agents d'information du poste de police de quartier (8) et sensibilisation aux actes d'intimidation et de violence physique et verbale, y compris la cyberintimidation auprès des élèves de 1^{re} secondaire.
Valorisation du respect et du sentiment d'appartenance	<p>Tous les ordres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le sentiment d'appartenance est fort au Collège Sainte-Anne. Des événements marquants viennent renforcer ce lien : camps, bal des finissants, sortie neige, activités de niveaux, équipes sportives et parascolaires.

Nouvelles ressources pour encadrer les élèves	<p>Secondaire Lachine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux TES embauchés en 2020 ont joué un rôle important d'encadrement et d'accompagnement des élèves non binaire et voulant se faire reconnaître dans leur identité de genre. Un dialogue sur plusieurs mois a été établi, ainsi que la tenue d'un atelier de sensibilisation pour les membres du personnel lors d'un après-midi pédagogique • À cette équipe se sont rajoutés deux nouveaux TES en 2021 • Notre technicienne sociocommunautaire a été recrutée en août 2021 afin de renforcer les actions des différents comités dont elle s'occupe. <p>Précolaire-primaire Dorval</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un technicien en loisirs a été embauché en septembre 2022 afin de développer des activités à pratiquer dans la cour de récréation et à l'heure du dîner, entre autres. Ces moments sont souvent teintés de manifestations d'agressivité chez nos jeunes. Nous souhaitons leur offrir des activités structurées et animées afin de mieux encadrer les récréations.
Élargissement du cadre d'intervenants des ressources spécialisées	<p>Secondaire Lachine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons amélioré l'offre de services des TS et TES, qui traitent de plusieurs sujets — intimidation, cyberintimidation, homophobie, transphobie, violence, ouverture aux différences et aux autres, entraide, compassion, solidarité, respect, égalité — qui contribueront certainement à améliorer le vivre-ensemble.
Soutien d'expertises externes	<p>Tous les ordres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mandat confié à une experte externe en EDI de revoir le Code de vie, d'examiner le sentiment interne et d'identifier les points à améliorer en ce qui a trait au racisme, à l'homophobie, à la différence, à l'intimidation et au harcèlement. Concrètement, des ateliers, interventions et tournées de classe ont été réalisés.
Adoption de programmes dédiés	<p>Tous les ordres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme Hors-Piste, qui vise la prévention des troubles anxieux et la gestion du stress, a été déployé pour les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire • Le programme Hors-Piste ainsi que le programme Moozoom sont offerts à tous nos élèves, du préscolaire 4 ans jusqu'à la 6^e année.
Adoption de nouveaux outils, éducation et sondages pour l'école	<p>Précolaire-primaire Outremont</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme de SCP implanté depuis la rentrée et utilisation du portail pour documenter et centraliser l'information concernant les écarts de conduite. Révision et diffusion du Code de vie à tous les élèves et parents. Enseignement explicite des comportements attendus. Référence au Code de vie et aux comportements attendus lors des interventions par le personnel. Communication aux adultes de l'école de l'arbre décisionnel qui guidera les interventions en cas d'écarts de conduite • Formations sur la discipline positive à l'intention du personnel du service de garde. Temps offert aux titulaires et surveillants pour échanger des stratégies et harmoniser les interventions • Enseignement du programme ASÉ dans toutes les classes, du préscolaire 5 ans à la 6^e année, et utilisation des outils et stratégies (p. ex. relations saines, résolution de conflits, définition de l'intimidation, rôle des témoins, etc.). L'entente sur les besoins, élaborée par les élèves, est à la base des règles de vie de la classe • Prévention des agressions sexuelles : enseignement des comportements sécuritaires dans le monde virtuel et sur les réseaux sociaux aux élèves de 5^e année • Participation des élèves de 5^e et 6^e année à des ateliers sur les lois et la sécurité en ligne, avec des agents du SPVM • Sondage « Portrait de la violence dans notre école » réalisé auprès des élèves de 4^e, 5^e et 6^e année afin de mieux connaître leurs besoins et préoccupations. Cet outil permet de mieux planifier et ajuster nos interventions, et de conscientiser les élèves • Présentation aux élèves du portrait du climat scolaire réalisé en juin 2023. • Activités de sensibilisation par les titulaires de classe sur l'importance de dénoncer les comportements non désirés

	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation au personnel du portrait du climat scolaire réalisé en juin 2023 et identification avec l'équipe-école des pistes d'amélioration de nos façons de faire — poursuite des travaux du comité de travail Climat scolaire • Élection de représentants de classe qui seront consultés et impliqués dans le choix et la réalisation des activités de sensibilisation.
Mesure des résultats	<p>Tous les ordres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sondages auprès des élèves et des parents seront mis en place au cours de l'année scolaire courante) • Rapports de nos intervenants sociaux avec des chiffres (statistiques) sur le nombre d'élèves ayant consulté • Production annuelle d'un registre des situations et des plaintes soumis au ministère de l'Éducation via CollecteInfo (décembre) • Rapports sur les comportements et les sanctions donnant lieu à un suivi spécifique par la direction • Retour sur toutes les conférences externes présentées en classe.

Partie 2 Mesures de prévention et d'intervention

Les mesures de prévention et d'intervention doivent se composer d'actions proactives, à la fois éducatives et coercitives, adaptées au milieu et au niveau de développement des élèves.

La mise sur pied d'une stratégie de tolérance zéro et d'intervention 100 % nécessite du temps et un effort soutenu de la part de tous. Un obstacle majeur à l'implantation d'une stratégie d'intervention face à l'intimidation est souvent le sentiment d'urgence qui amène à intervenir de façon réactive et ponctuelle plutôt que d'une façon proactive et planifiée. Nous favorisons la sensibilisation afin d'établir un milieu de confiance où l'élève se sentira suffisamment à l'aise et en sécurité pour dénoncer tout abus à son égard ou à celui d'autres personnes. L'établissement entend mettre en place les mesures de prévention et d'intervention suivantes :

De façon générale, pour l'ensemble de nos établissements :

- Adoption d'un code d'éthique (Code de vie) pour toutes les écoles de la famille Sainte-Anne et engagement formel des employés
- Adoption et application de notre Plan de prévention et d'intervention contre la violence et l'intimidation
- Accroissement du nombre d'initiatives de sensibilisation et d'éducation
- Augmentation du nombre de personnes (dont les intervenants spécialisés) sur le terrain
- Responsabilisation de tous à la réussite du Plan : parents, élèves et membres de l'équipe-école
- Cyberintimidation : nous adoptons une approche-école encadrée par deux spécialistes qui assurent une veille et peuvent déclencher des alertes pour mobiliser immédiatement les ressources en s'appuyant sur des experts externes au besoin.

<p>Secondaire Lachine</p>	<p>Au niveau de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision de ses règles ou de son Code de vie pour tenir compte des problématiques découlant de l'intimidation et de la violence, et pour l'adapter aux nouvelles réalités technologiques • Le Code de vie s'est vu bonifié d'une section visant la sensibilisation à l'équité, la diversité et l'inclusion (voir annexe), ainsi que d'une section spécifique sur la discrimination en précisant les définitions et les situations, agissements et paroles connus comme étant discriminants. Enfin, notons l'ajout d'une section portant sur les biais inconscients afin d'éduquer tous les publics visés par le Code de vie sur leurs attitudes et comportements (voir annexe) • Engagement sur l'honneur signé par les élèves et leurs parents. Nous avons rendu obligatoire la lecture du Code de vie et demandé qu'élèves et parents s'engagent à s'y conformer. Un formulaire a été distribué et récolté, dûment accepté et signé, afin non seulement de formaliser l'approche, mais aussi de responsabiliser les élèves • Surveillance aux endroits importants — dans les aires communes et les couloirs, à l'extérieur, lors des déplacements et sur le trajet scolaire — par les surveillants, les adjointes de niveau, les directeurs et plusieurs autres membres du personnel • Stratégies d'action concertée et partagée par l'ensemble du personnel quant à la détection de problèmes et à la façon d'intervenir • Stratégies d'échange d'informations et d'expériences entre les divers acteurs concernés par le projet éducatif de l'établissement • Activités d'information, de sensibilisation et de formation pour chacun des
----------------------------------	--

groupes suivants : parents, élèves et membres de l'équipe-école

- Utilisation de Pluriportail comme outil d'échange avec les parents pour tout signalement de non-conformité au Code de vie : « comportement », sanctions éventuelles et autres problèmes.

Au niveau de la classe :

- Périodes de discussion consacrées à l'intimidation et à la violence
- Jeux de rôles où sont pratiquées des interventions lorsque les élèves sont témoins ou victimes d'intimidation et de violence
- Règles de classe portant spécifiquement sur l'intimidation et toute forme de violence
- Discussion portant sur le mouchardage (« stooler ») à l'opposé de la dénonciation et de l'affirmation de ses droits
- Réalisation d'activités en lien avec la thématique de l'intimidation et de la violence, notamment dans le cadre de nos périodes intégrées (conférences sur la réalité autochtone et sur le racisme), ou lors de périodes de titulariat (thèmes abordés : respect de soi et d'autrui, civisme, savoir-vivre, ouverture à la différence, discrimination, racisme, etc.).

Au niveau des personnes :

- Attention positive et sélective aux élèves victimes et témoins d'actes d'intimidation et de violence ainsi qu'aux comportements des auteurs.

Pour les élèves :

- Utilisation du journal étudiant (éditorial, articles, chroniques, commentaires des lecteurs, jeux, mots croisés, etc.) et de la radio étudiante (chansons, émissions spéciales, entrevues) pour faire connaître les multiples manifestations de la violence et faire ressortir les effets néfastes de ces actes sur les victimes, les témoins et les auteurs.
- Importance de l'engagement de représentants d'élèves et de parents dans le comité de travail constitué pour prévenir et contrer la violence à l'école
- Établissement d'un dialogue entre les élèves et les pédagogues grâce à plusieurs outils de communication afin d'agir sur le plan de la prévention, de la mise en garde ou de la correction. Une gradation des sanctions disciplinaires selon la gravité et le caractère répétitif des actes est définie et connue de tous (Code de vie)
- Poursuite des travaux du comité des pairs-aidants dont la mission est d'apporter un soutien aux élèves plus fragiles ou vivant de l'isolement
- En plus d'un soutien pédagogique, nous avons également aménagé un local zen d'aide à la réussite, conçu pour accueillir les élèves ayant besoin de relaxer.

Cyberintimidation :

- Veille des réseaux sociaux par nos deux conseillères numériques afin d'identifier la création de groupes, comptes et sous-groupes aux comportements et conversations jugés inappropriés
- Alertes sur des mots clés en lien avec le Collège Sainte-Anne qui pourraient conduire à une atteinte à la réputation de l'école, de ses employés et des élèves la fréquentant.

Secondaire Dorval**Au niveau de l'établissement :**

- Révision et mise à jour du Code de vie et poursuite du plan de diffusion
- Prises de parole lors des assemblées générales hebdomadaires
- Tournée de classe quotidienne par la direction
- Surveillance constante des lieux par les surveillants et le personnel non enseignant
- Formation des membres de l'équipe de surveillants et du personnel non enseignant
- Mise sur pied d'un comité collaborateur (parents-école) du « bien-être et de la vie à l'école »
- Activation du programme Hors-Piste.

Au niveau de la classe :

- Mise en place du programme de mentorat
- Programme B12 — promotion du bien-être
- Périodes de discussion consacrées à l'intimidation et à la violence
- Jeux de rôles où sont pratiquées des interventions lorsque les élèves sont témoins ou victimes d'intimidation et de violence
- Règles de classe portant spécifiquement sur l'intimidation et toute forme de violence
- Discussion portant sur le mouchardage (« stooler ») à l'opposé de la dénonciation et de l'affirmation de ses droits
- Réalisation d'activités en lien avec la thématique de l'intimidation et de la violence, notamment dans le cadre de nos périodes de mentorat (thèmes abordés : respect de soi et d'autrui, civisme, savoir-vivre, ouverture à la différence, discrimination, racisme, etc.).

Au niveau des personnes :

- Attention positive et sélective aux élèves victimes et témoins d'actes d'intimidation et de violence ainsi qu'aux comportements des auteurs.

Pour les élèves :

- Utilisation du journal étudiant (éditorial, articles, chroniques, commentaires des lecteurs, jeux, mots croisés, etc.)
- Importance de l'engagement de représentants d'élèves et de parents dans le comité de travail constitué pour prévenir et contrer la violence à l'école
- Établissement d'un dialogue entre les élèves et les pédagogues grâce à plusieurs outils de communication afin d'agir sur le plan de la prévention, de la mise en garde ou de la correction. Une gradation des sanctions disciplinaires selon la gravité et le caractère répétitif des actes est définie et connue de tous (Code de vie)
- Mise en place d'un gouvernement étudiant dont l'un des ministères — « Bien-être à l'école » — a pour mission d'apporter un soutien aux élèves plus fragiles ou vivant de l'isolement.

Cyberintimidation :

- Veille des réseaux sociaux par une conseillère numérique afin d'identifier la création de groupes, comptes et sous-groupes aux comportements et conversations jugés inappropriés
- Alertes sur des mots clés en lien avec le Collège Sainte-Anne qui pourraient conduire à une atteinte à la réputation de l'école, de ses employés et des élèves la fréquentant
- Les interventions sont les mêmes pour l'intimidation que pour la cyberintimidation.

**Préscolaire-primaire
Dorval**

Au niveau de l'établissement :

- Révision du Code de vie et poursuite du plan de diffusion à cet égard
- Révision du plan de surveillance (zones de surveillance attribuées par surveillant)
- Formation continue des membres de l'équipe de surveillants
- Poursuite des travaux du comité Climat scolaire
- Animation du programme Hors-Piste du préscolaire 4 ans à la 6^e année
- Animation du programme Moozoom du préscolaire 4 ans à la 6^e année.

Au niveau de la classe :

- Périodes de discussion consacrées à l'intimidation et à la violence
- Jeux de rôles où sont pratiquées des interventions lorsque les élèves sont témoins ou victimes d'intimidation et de violence
- Règles de classe portant spécifiquement sur l'intimidation et toute forme de violence
- Discussion portant sur le mouchardage (« stooler ») à l'opposé de la dénonciation et de l'affirmation de ses droits
- Réalisation d'activités en lien avec la thématique de l'intimidation et de la violence, notamment dans le cadre de nos périodes intégrées (conférences sur la réalité autochtone et sur le racisme), ou lors de périodes de titulariat (thèmes abordés : respect de soi et d'autrui, civisme, savoir-vivre, ouverture à la différence, discrimination, racisme, etc.).

Au niveau des personnes :

- Attention positive et sélective aux élèves victimes et témoins d'actes d'intimidation et de violence ainsi qu'aux comportements des auteurs.

Pour les élèves :

- Importance de l'engagement de représentants d'élèves et de parents dans le comité de bienveillance constitué pour prévenir et contrer la violence à l'école.

Cyberintimidation :

Les interventions sont les mêmes pour l'intimidation que pour la cyberintimidation.

Au niveau de la violence à caractère sexuel :

**Préscolaire-primaire
Outremont**

Au niveau de l'établissement :

- Mise à jour annuelle du Plan de prévention et d'intervention contre la violence et l'intimidation, et diffusion auprès des élèves, du personnel et des parents
- Responsabilisation de tous à la réussite du Plan : parents, élèves et membres de l'équipe-école
- Révision annuelle, diffusion et promotion du Code de vie pour tenir compte des problématiques découlant de l'intimidation et de la violence
- Mois « Ensemble contre l'intimidation »
- Enseignement explicite et renforcement positif des comportements attendus, entre autres par le biais des « Défis du mois » et des mentions soulignant la réussite du défi par les élèves
- Activités d'information, de sensibilisation et de formation pour les membres de l'équipe-école. Formation sur la gestion efficace des comportements et le soutien aux comportements positifs
- Animation du programme Hors-Piste du préscolaire 4 ans à la 6^e année
- Animation du programme Moozoom du préscolaire 4 ans à la 6^e année.
- Échanges continus avec le personnel et formation à une surveillance active et efficace (aux endroits et aux moments importants, à l'extérieur et lors des déplacements)
- Sensibilisation des parents par le biais du *Guide des parents* (annexe du Plan de lutte) et de l'offre de ressources sur différents sujets liés à la sécurité et au bien-être des enfants (projet en cours d'élaboration)
- Activités de prévention avec l'agent sociocommunautaire du poste de quartier du SPVM
- Animation de jeux dans la cour d'école par des élèves de 6^e année pour les élèves plus jeunes.

Au niveau de la classe :

- Création en début d'année de l'entente sur les besoins, sur laquelle reposent les règles de la classe. Dans le cadre de cette activité, on fait spécifiquement référence à la sécurité physique et émotionnelle, ainsi qu'au caractère inacceptable de l'intimidation et de toute forme de violence. L'entente sur les besoins est renouvelée tout au long de l'année.
- Les élèves sont invités à identifier deux adultes de confiance à qui ils parleront s'ils ont besoin de sécurité ou s'ils sont victimes de gestes de violence ou d'intimidation
- Enseignement du programme d'apprentissages socioémotionnels (ASÉ) par le biais de notre programme maison et de la plateforme Moozoom
- Enseignement explicite de la résolution de conflits
- Discussions et réalisation d'activités consacrées à l'intimidation et à la violence, animées par les enseignants, la personne responsable du programme ASÉ ou l'éducatrice spécialisée (p. ex. rôle du témoin, jeux de rôles où sont pratiquées des interventions lorsque les élèves sont témoins ou victimes d'intimidation et de violence)
- Les valeurs collectives comme la diversité, l'inclusion, l'entraide et l'empathie sont au cœur de la gestion de classe.

Au niveau des personnes :

- Ateliers de développement des habiletés sociales animés par la TES
- Ateliers de fonctions exécutives, y compris le contrôle de l'impulsivité, animés par la TES et l'orthopédagogue
- Dîners-jeux avec la TES pour développer des liens avec des élèves ou entre des groupes d'élèves
- Enseignement explicite de jeux à pratiquer dans la cour d'école avec les groupes du préscolaire et des autres niveaux, au besoin.

Cyberintimidation :

- Ateliers de prévention et de sensibilisation animés par les titulaires ou l'enseignante-ressource ASÉ et dispensés aux élèves de 5^e et 6^e année.

Partie 3 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

La collaboration des parents en tant que premiers responsables de l'éducation de leur enfant est essentielle à la réussite du Plan de prévention et d'intervention.

En tant qu'éducateurs, nous avons un rôle à jouer également auprès des parents qui viennent d'horizons divers et multiples dans le but non seulement de leur faire connaître notre position et de les sensibiliser aux enjeux, mais également et surtout de les responsabiliser face à leur rôle en lien avec ces enjeux, dont la cyberintimidation, en leur donnant accès à des informations et des ressources (par le biais du message de la semaine des directeurs de niveau). Nous avons produit plusieurs documents à cet effet, dont la [Nétiquette](#).

Afin de favoriser **leur collaboration**, une synthèse du Plan leur est destinée.

Un comité de travail impliquant les parents pourra être mis sur pied à la demande d'un nombre suffisant de parents, ou un travail de collaboration particulier sera fait avec les membres du comité de parents quant à la thématique de la violence et de l'intimidation.

Le Collège Sainte-Anne, secondaire Lachine travaille en étroite collaboration avec l'Association des parents du Collège Sainte-Anne (APCSA), qui joue notamment un rôle consultatif auprès de la direction et assure une vigie auprès des parents sur les différents enjeux visant le maintien de l'excellence de l'établissement.

À ce titre, l'Association, dont l'un des souhaits est de contribuer à la création d'un milieu éducatif sain et bienveillant, a proposé aux parents un webinaire portant sur le stress chez les adolescents, animé par Sonia Lupien, et a diffusé une capsule sur le même sujet. [L'anxiété chez les adolescents — YouTube](#)

- **Le Collège Sainte-Anne, secondaire Dorval** a mis en place deux comités collaborateurs parents-école : le comité collaborateur du développement pédagogique et celui du bien-être et de la vie à l'école, dont l'un des mandats est d'assurer l'instauration d'un climat bienfaisant pour l'ensemble de nos élèves. Une rencontre hebdomadaire avec le responsable de l'association de parents a également lieu, ainsi que l'envoi d'un message hebdomadaire.

Le Collège Sainte-Anne préscolaire-primaire Dorval avait auparavant un comité de bien-être à l'école composé de parents, d'élèves et de membres du personnel. Ce comité n'a pas encore été reconduit pour 2022-2023. L'équipe souhaite tout de même le réinstaurer dès que possible.

En cas d'intervention auprès des enfants, la personne-ressource et l'équipe-école pourront conseiller les parents et les diriger vers les ressources appropriées.

Dans tous les cas où un enfant est victime, témoin ou auteur. trice d'un acte d'intimidation ou de violence, l'établissement s'attend à ce que les parents demeurent calmes et soient capables de prendre la distance nécessaire face aux événements de manière à pouvoir agir le plus équitablement et impartialement possible. Ils devront se rappeler que ce n'est pas eux personnellement, mais leur enfant qui peut être victime, témoin ou auteur. trice de l'agression et que des mesures visant à modifier la situation doivent être prises. Ils devront collaborer avec la direction de l'établissement et accueillir ses recommandations.

Le Collège Sainte-Anne | Buissonnière, préscolaire-primaire Outremont consultera le comité de parents sur le thème de la sécurité et du bien-être à l'école. L'équipe pourra mettre en place un sous-comité, si le besoin est exprimé.




Partie 4 Modalités pour procéder à un signalement ou formuler une plainte

Votre responsabilité, notre engagement :

En adoptant et en appliquant un plan d'intervention comprenant diverses mesures de soutien ainsi qu'une gradation des sanctions, l'institution affirme le sérieux de sa prise en charge du bien-être et de la sécurité des élèves. Cela dit, l'école est une institution dont la responsabilité première est de veiller au développement de chaque enfant qui lui est confié, quelles que soient ses difficultés, sans émettre de jugement de valeur. Les interventions doivent être fermes et sans équivoque tout autant qu'empathiques et bienveillantes, et ce, avec toutes les parties concernées, parce que nous comprenons que chaque enfant a besoin de soutien lorsqu'il est impliqué dans une situation critique. Nos efforts doivent concourir à aider tous les enfants, sans exception aucune.

Comme nous l'avons souligné, **il faut dénoncer l'auteur. trice de l'acte**, et c'est correct de le faire, parce qu'on le fait non pas pour un profit personnel ou une récompense, mais parce qu'on veut protéger ou faire protéger une victime. C'est même utile pour l'auteur. trice de l'acte, qui sera obligé. e de cesser d'agir ainsi. Il/elle aura l'occasion d'obtenir de l'aide et de modifier sa manière d'agir, ce qui permettra d'éviter les conséquences de l'intimidation répétée.

Modalités pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ou de cyberintimidation, que vous soyez élève ou membre du personnel :

Comment?	En personne et immédiatement : à un membre du personnel de confiance (TES, adjointe, directeur. trice ou autre)	
		<p>En remplissant et soumettant le formulaire de signalement en ligne disponible sur notre site Internet et sur notre Pluriportail, et accessible sur le document synthèse adressé aux parents. Enfin, il se trouve en lien cliquable sur l'accusé de réception des messages transmis à écoute@sainteanne.ca. Ce formulaire est destiné aux victimes, aux témoins, ainsi qu'aux auteur. trice. s de l'acte de violence ou d'intimidation.</p>
		<p>En personne : En allant en parler immédiatement à un adulte de confiance.</p>
		<p>En écrivant à l'adresse confidentielle suivante : écoute@sainteanne.ca</p>

Traitement de la plainte	<ul style="list-style-type: none">• Délai de réponse : Toute plainte, dénonciation ou notification sera traitée dans un délai maximal de 24 heures par une personne du comité qui rapportera les faits à la direction du niveau concerné ou des Ressources humaines (pour les employés)• Prise en charge : Par la direction de niveau ou les RH <p>La situation sera traitée en toute confidentialité, sauf si vous autorisez sa divulgation dans le cadre d'une enquête. Dans tous les cas, l'établissement fera enquête. Évidemment, certaines situations feront en sorte de vous identifier sans que la mention de votre nom soit requise. Des mesures de protection et de sécurisation particulières peuvent alors être prises de manière à garantir votre sécurité ; il est donc important de vous identifier.</p>
---------------------------------	--

Encadrement mis en place pour accompagner les victimes, les auteurs et les témoins

L'approche détaillée ci-dessous est soutenue au sein de nos établissements avec quelques nuances liées à la clientèle spécifique (préscolaire, primaire, secondaire).

Les victimes

- Mettre la victime en sécurité et établir un lien de confiance
- Reconnaître l'événement comme étant un acte d'intimidation ou de violence
- Évaluer la détresse de l'élève victime à l'occasion d'une rencontre avec un intervenant et continuer à assurer sa sécurité
- Informer l'élève des mécanismes de signalement prévus par l'école si la situation se répète
- Aviser l'élève qu'un adulte se renseignera auprès de lui/d'elle afin de s'assurer que la situation de violence ou d'intimidation ne s'est pas répétée
- Vérifier les faits
- Offrir des rencontres ponctuelles ou régulières avec une personne-ressource et s'assurer que la victime est en accord avec la démarche proposée ou adapter l'approche pour rendre la victime plus à l'aise
- Soutenir et outiller l'élève quant à la réintégration de son milieu et à la reprise du cours normal de ses activités, tout en mettant l'accent sur le renforcement d'une saine affirmation de soi
- Consigner le rapport d'incident dans un dossier sécurisé et confidentiel.

Les auteurs et les témoins

- Faire cesser le comportement répréhensible
- Faire prendre conscience du comportement répréhensible et des méfaits sur la victime
- Encadrer immédiatement le jeune ou la personne en s'appuyant sur les techniciens en éducation spécialisée
- Informer l'auteur et les témoins du déclenchement d'une enquête
- Expliquer à quoi l'auteur et les témoins s'exposent s'il/si elle continue à poser des gestes d'intimidation ou de violence (suspension, expulsion de l'école, plaintes à la police, recours à la justice)
- Recommander l'aide de spécialistes qui offriraient un accompagnement plus ciblé (psychologues, intervenants sociaux, sexologues, etc.)
- Avertir les parents en exposant les faits et en les informant de l'ouverture d'une enquête
- En fonction de la gravité de la situation, imposer les sanctions adaptées, pouvant aller de l'avertissement à l'expulsion, ou prévoir de la formation, de la sensibilisation.

Les témoins

- Prévenir les témoins qu'ils pourraient être contactés
- Valoriser leur démarche, les encourager à la poursuivre et les rassurer sur la confidentialité de leur action et de leur témoignage
- Offrir de l'aide, si nécessaire
- Exercer un suivi pour expliquer le traitement de la situation dénoncée et les conclusions ou sanctions.

Quelques spécificités par établissement

Groupe d'individus	Encadrement
Secondaire Lachine Élève	<p>- Nous avons 4 TES : 1 pour le 1^{er} cycle, 1 en 3^e secondaire, 1 en 4^e secondaire et 1 en 5^e secondaire. Leur expérience sur le terrain et leur connaissance du milieu permettent des interventions pertinentes et ciblées, et leurs approches collégiales favorisent une complémentarité des spécialisations.</p> <p>- Des formations dispensées par ces quatre spécialistes engendrent une meilleure cohérence dans nos interventions, que ce soit par les adjointes de niveau, les surveillantes, les enseignantes ou les membres de la direction. La constance et la cohérence sont primordiales.</p>
Groupe d'élèves	Même approche pour un groupe d'élèves

Groupe d'individus	Encadrement
Secondaire Dorval Élève	<p>En plus de l'énumération ci-dessus, pour les auteures :</p> <p>Dans le cas d'entrave au Code de vie, nous prévoyons trois types de mesures de soutien, selon la gravité de l'incident :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mentorat : l'élève rencontre son mentor et discute avec lui • Directeur adjoint : l'élève doit rencontrer le directeur adjoint • Intervenante sociale : pour les situations qui persistent, une rencontre avec l'intervenante sociale est exigée.
Groupe d'élèves	<p>À la suite d'une formation en début d'année, sur les valeurs du Code de vie, nous prévoyons trois types de mesures de soutien, en cas d'entrave, selon la gravité de l'incident :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mentorat : les élèves sont rencontrés par leur mentor respectif • Directeur adjoint : les élèves sont rencontrés par le directeur • Intervenante sociale : pour les situations qui persistent, une rencontre avec l'intervenante sociale est exigée.
Employé	<p>Le personnel enseignant et non enseignant est tenu de respecter la Charte des employés, dans laquelle les valeurs de l'équipe et les attentes sont stipulées. Dans le cas d'un manquement, une discussion avec le/la supérieur(e) immédiat(e) ou avec la direction aura lieu. Également, des rencontres aux deux semaines sont prévues tout au long de l'année.</p>

Groupe d'individus	Encadrement
Préscolaire-primaire Dorval Élève	En plus de l'énumération ci-dessus, pour les auteur. trice. s : Dans le cas d'entrave au Code de vie, nous prévoyons une gradation des interventions en lien avec la philosophie de la « réponse à l'intervention ». Cette approche nous permet de tenir compte de plusieurs paramètres lors de l'intervention, entre autres du niveau développemental de l'élève et de sa maturité. Voici des exemples d'intervention : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement ciblé • Discussion avec les éducateurs, fiches de réflexion ; • Rencontres avec la conseillère en rééducation • Travaux de sensibilisation • Réflexions à l'interne • Suspensions à l'externe • Références vers un autre milieu
Groupe d'élèves	Même approche
Employé	Le personnel enseignant et non enseignant est tenu de respecter la politique interne.

Groupe d'individus	Encadrement
Préscolaire-primaire Outremont Élève	Pour le receveur/victime <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la TES et/ou la direction générale afin de s'assurer que l'élève se sent en sécurité et que le soutien nécessaire lui est offert • Au besoin, mise en place d'un plan de sécurité afin de s'assurer de la sécurité de l'élève en tout temps • Au besoin, recommandation de ressources externes à l'élève • Au besoin, consignation des interventions à mettre en place dans le plan d'intervention de l'élève. Pour l'acteur. trice/auteur. trice de l'agression <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la TES et/ou la direction générale afin de s'assurer que les comportements de violence ou d'intimidation ont cessé et que le soutien nécessaire lui est offert — élaboration d'un plan d'action • Au besoin, recommandation de ressources externes à l'élève • Au besoin, consignation des interventions à mettre en place dans le plan d'intervention de l'élève • Au besoin, rencontres avec la TES pour développer les habiletés relationnelles. Pour le témoin <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la TES afin de s'assurer que l'élève se sent en sécurité et que le soutien nécessaire lui est offert.
Groupe d'élèves	La même démarche que pour l'élève s'appliquera en premier lieu et sera adaptée au contexte en se basant sur les mêmes orientations et valeurs.
Employé	Se référer à la politique interne « Pour un climat de travail sain ».

<p>Immédiatement</p>	<p><u>Un cesser-d'agir</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre toutes les mesures que la personne juge appropriées afin de mettre fin à la situation • Protéger et sécuriser la victime, lui offrir l'accompagnement dont elle a besoin (TES, enseignant, direction) • Informer immédiatement la direction concernée • Amener l'auteur. trice de l'acte à se rendre compte de l'impact de ses gestes et trouver une autre façon d'agir (en fonction de la gravité de la situation). • Traiter la situation avec impartialité • Encourager une attitude de collaboration de la part de tous • Rencontrer les témoins • Offrir un soutien au plaignant en faisant intervenir un spécialiste afin de l'aider à donner sa version des faits ▪ La direction de l'établissement peut, par le biais de la personne responsable du dossier, procéder à une enquête en tout temps, qu'il y ait ou non dépôt d'une plainte • L'établissement s'engage à donner suite dans les 24 heures à toute demande de protection émanant du dépôt d'une plainte, à rencontrer l'élève et ses parents, et à prendre des mesures correctives immédiates. L'établissement s'engage à donner suite dans les cinq jours à toute demande d'enquête concernant une situation problématique.
<p>Prise en charge et suivi d'un signalement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un suivi selon les modalités établies • Nommer le comportement en se référant à la définition claire adoptée et valider le vocabulaire auprès de la victime dans une optique d'impartialité (p. ex. « Ton commentaire est à caractère discriminatoire ») • Consigner les faits dans le dossier de l'élève et dans le registre commun, ce qui nous permettra de rédiger un rapport annuel représentatif • Avoir recours, si nécessaire, aux ressources professionnelles de l'école ou à des ressources externes pour les élèves concernés • S'appuyer sur notre Code de vie et engagement sur l'honneur pour les élèves et parents et sur le Code de vie et le Code d'éthique pour les membres du personnel qui établissent une ligne de conduite et les comportements attendus • S'assurer de procéder à une intervention fondée sur le comportement et non sur l'élève qui a commis l'acte • Nommer l'impact possible des paroles prononcées (qui peuvent être blessantes) ou des gestes posés sur la personne qui les a entendues ou subis • Rappeler les comportements attendus : demander à l'auteur. trice de l'acte de modifier immédiatement son comportement (selon la gravité de la situation, l'auteur. trice sera peut-être tenu. e de s'éloigner de la victime pendant quelques jours) • Annoncer qu'un suivi sera exercé, quelle que soit la gravité de la situation, afin de rassurer la victime et les témoins, et de favoriser une prise de conscience chez l'auteur. trice de l'acte • En fonction de la gravité de l'acte, décider d'une sanction (gradation des sanctions)

	<ul style="list-style-type: none"> • Consigner et transmettre de manière officielle à toutes les parties impliquées.
Mesures disciplinaires	<p>En fonction de la gravité de la situation, nous adoptons une gradation des sanctions.</p> <p>Nous nous appuyons sur les éléments suivants pour nourrir notre réflexion et conduire à une décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acte lui-même • La gravité des torts causés • La fréquence et la durée des actes • La nature de l'intention • La force du pouvoir dominateur de l'intimidateur. • L'étendue des actes de violence ou d'intimidation de l'élève qui agresse • L'endroit où le comportement répréhensible a été observé.
Sanctions Préscolaire-primaire Dorval	Code de vie Règlements et Politiques CSAPP v01 (002) .pdf
Suivis	Dès la première semaine de classe, nos enseignants ont présenté le Code de vie en détail. Nos élèves et leurs parents doivent signer un engagement sur l'honneur à respecter le Code de vie.
Sanctions Secondaire Dorval	Code de vie code-de-vie-2022 rev 2dec2022.pdf (sainteanne.ca)
Suivis	Dès la première semaine de classe, la direction adjointe a présenté en détail le Code de vie et le contrat social qui en découle. Nos élèves doivent signer un engagement à respecter le Code de vie. Par la suite, à la mi-étape, chacun doit procéder à une autoévaluation quant à son respect des 10 points énoncés au contrat social. Lors du cours de mentorat, un rappel de ces règles est effectué tandis qu'un suivi individuel est assuré par notre conseiller à la motivation scolaire, au besoin.
Sanctions Secondaire Lachine	Code de vie secLachine 2023-2024 courte (sainteanne.ca)
Suivis	Dès la première semaine de classe, nos enseignants ont présenté le Code de vie en détail. Nos élèves et leurs parents doivent signer un engagement sur l'honneur à respecter le Code de vie.
Sanctions Préscolaire-primaire Outremont	Code-de-vie-1.pdf (sainteanne.ca) Intimidation-2.pdf (sainteanne.ca)
Suivis	Nous avons une politique de tolérance zéro à l'égard des élèves qui pratiquent l'intimidation, que ce soit en personne ou en ligne. Nous souhaitons que les élèves tirent des leçons des choix qu'ils font et qu'ils comprennent les règles à respecter pour vivre en société et les raisons pour lesquelles ils s'exposent à diverses sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi s'ils posent des gestes de violence ou d'intimidation.

Ces interventions ont, tour à tour, pour but :

- De réparer, si possible, le tort que l'infraction a causé (réparation)
- De montrer à l'élève et aux autres que certains gestes sont inacceptables (réprobation)
- D'enlever à l'élève l'envie de recommencer et de dissuader les autres de l'imiter (dissuasion).

Sauf dans le cas des comportements hautement répréhensibles mentionnés plus bas, une certaine **gradation des sanctions disciplinaires** est prévue, allant de l'avertissement à la retenue, jusqu'à la suspension et même au renvoi. En jugeant de la gravité d'une infraction, l'éducateur doit tenir compte de ce qu'elle met en cause (la loi, les personnes, les valeurs du Collège, la bonne marche, etc.), de l'intention de l'élève qui l'a commise et du contexte (qui peut être atténuant ou aggravant).

Les comportements hautement répréhensibles, dont font partie l'intimidation et la violence, font l'objet de sanctions sévères pouvant, selon la gravité de la situation, mener jusqu'au renvoi. Des mesures disciplinaires pourront être imposées sur la base d'éléments de preuve suffisamment précis et concordants.

Partie 7 Mesures visant à assurer la confidentialité

Tous les renseignements relatifs à une plainte ainsi que l'identité des personnes impliquées sont traités de façon confidentielle par toutes les parties concernées, à moins que ces renseignements ne soient nécessaires au traitement de la plainte ou à l'imposition de sanctions.

Il faut toutefois comprendre que pour pouvoir agir, les personnes en position d'autorité doivent mener une enquête. Si des informations doivent être divulguées, elles ne le seront qu'aux personnes concernées, et la protection et la sécurité du plaignant ou de la plaignante seront assurées.

Modalités mises en place :

- S'assurer que les interventions se passent dans un local ou un lieu préservant la confidentialité
- Préserver l'anonymat des personnes qui dénoncent ou des témoins (vis-à-vis des membres du personnel et de la communauté de Sainte-Anne)
- Sensibiliser fréquemment le personnel de l'école aux notions de confidentialité et d'anonymat
- S'assurer de consigner les événements dans un registre dont l'accès est restreint. Rappeler leur devoir de confidentialité aux personnes ayant accès à ce registre.

Registre des plaintes (commun à tous)

Un registre des plaintes, dont l'objectif sera de consigner tous les événements qui sont signalés ou qui font l'objet d'une enquête en lien avec la violence et l'intimidation, sera tenu par la personne responsable du dossier.

Ce registre sera rédigé de façon confidentielle et ses données ne serviront qu'à des fins statistiques et dans le but de mieux orienter les mesures de prévention. Il ne pourra être consulté que par la direction de l'établissement et les personnes qu'elle autorisera de façon spécifique à le faire.

Le registre indiquera également le suivi dont chaque plainte a fait l'objet ainsi que les mesures prises, le cas échéant.

(Nouvellement mis en place pour l'année en cours, selon le modèle de l'année passée)

CONSIGNATION DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT ET D'INTIMIDATION PAR ET ENVERS LES ÉLÈVES

Date	Niveau	Situation	Action — résolution de problèmes	Nature des événements d'intimidation et de violence ayant fait l'objet d'une plainte	Sanction	Suivi

Préciser les définitions permet à toutes les personnes concernées d'utiliser un vocabulaire commun, connu de l'ensemble des personnes touchées par le Plan de prévention et d'intervention pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. De plus, Il clarifie les nuances liées à son utilisation. L'objectif est de favoriser le choix de l'intervention la mieux adaptée à la situation. Ces définitions sont issues ou inspirées du *Guide de gestion des situations problématiques et de crise en milieu scolaire* de la FEFP, mis à jour en 2021.

Intimidation :	<p>Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 9 de la <i>Loi sur l'enseignement privé</i>)</p> <p>Elle peut être de nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Directe (qui a lieu en présence de la personne qui en est victime par des gestes, des paroles ou des actions apparentes) • Indirecte (qui a lieu en l'absence de la victime ou sans se soucier de sa présence) • Sociale (qui a lieu lorsqu'on se sert de ses amis ou de ses connaissances pour blesser quelqu'un) • Verbale (qui a lieu lorsque les mots sont utilisés pour blesser quelqu'un) • Physique (lorsque l'on blesse le corps de quelqu'un ou lorsque l'on s'en prend à ses objets) • Discriminatoire [qui consiste à cibler, intimider ou harceler une personne en raison de son appartenance à un certain groupe (p. ex. l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, l'appartenance religieuse, la couleur de la peau, le poids, l'apparence physique, un handicap, la nationalité)].
Cyberintimidation:	Désigne une situation dans laquelle une personne utilise un moyen technologique, tel qu'un ordinateur ou un téléphone cellulaire, pour blesser quelqu'un (p. ex. propagation de rumeurs, de photos gênantes, de commentaires blessants, d'enregistrements audio et vidéo), l'insulter, l'injurier ou la dénigrer, ou même usurper son identité.
Violence :	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 9 de la <i>Loi sur l'enseignement privé</i>)
Harcèlement :	Tout acte ou commentaire non désiré et répété qui se révèle blessant, dégradant, humiliant ou choquant pour une personne. Les comportements qui persistent après qu'on a demandé à l'auteur. trice de l'agression d'y mettre fin sont particulièrement préoccupants.
Harcèlement sexuel :	Tout acte ou commentaire qui fait en sorte de rendre une personne mal à l'aise avec son corps ou sa sexualité.
Témoin :	Le terme « témoin » désigne toute personne ou tout groupe de personnes qui assiste à un acte de harcèlement ou d'intimidation ou qui peut en subir des conséquences sans être directement impliqué.
Victime :	Le terme « victime » désigne toute personne qui, dans une situation donnée, est la cible d'un acte de harcèlement, d'intimidation ou de violence.
Taquinage :	« Taquiner » signifie s'amuser à agacer de manière amicale un ami ou une autre personne et ce n'est pas de l'intimidation. En revanche, un comportement, même anodin, peut devenir de l'intimidation s'il est fréquent et s'il blesse la personne.

Plainte à l'interne ou signalement : L'usage de cette terminologie réfère à tout événement, comportement ou incident dénoncé par la présumée victime, un témoin ou un membre de l'équipe-école par l'entremise des moyens offerts au Collège. Dans tous les cas, une enquête à l'interne est enclenchée. Une ligne de conduite décisionnelle guidera l'analyse de la plainte ou du signalement. Selon la nature de la situation, des mesures seront prises à l'égard des personnes concernées.

Annexe 1 — Violences à caractère sexuel

Dans le cadre du présent plan de lutte à la violence et à l'intimidation, nous souhaitons préciser notre approche dans le contexte d'agressions à caractère sexuel.

Définition :

Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu ou groupe d'individus sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage.

Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne. (2001, Gouvernement du Québec)

Au Secondaire Lachine

1. Actions d'éducation, de sensibilisation et de prévention :
 - Projet pilote auprès des élèves athlètes et sportifs de sensibilisation aux gestes et comportement considérés inappropriés dans un contexte sportif (relation d'autorité et de proximité avec un adulte) — 2022-2023 et continuation en 2023-2024.
 - Présence d'une sexologue lors de journées spécifiques qui traitera du sujet du consentement avec contenu adapté à chaque niveau.
 - Collaboration avec notre poste de quartier pour la mise en place du projet Sexto. Formation de notre technicienne en éducation spécialisée à venir.
2. Protocole et espace sécuritaire pour guider les élèves dans les démarches de dénonciation
 - Rencontre de la technicienne en éducation spécialisée désignée,
 - Signalement auprès de la DPJ¹.
 - Informer, l'élève qu'il est possible de porter plainte à la police et de l'accompagner dans ses démarches le cas échéant ;
 - Informer l'élève qu'il est possible de porter plainte auprès du protecteur régional de l'élève ;
 - Offrir un soutien avec l'intervenante et le diriger vers des organismes externes spécialisés (par exemple : [Fondation Marie-Vincent](#), le [Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal \(CVASM\)](#) et le CALACS de l'Ouest de l'île)
 - Assurer un suivi régulier

¹ La Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) stipule que toute personne a l'obligation de signaler à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) une situation où il y a un motif raisonnable de croire qu'une ou un enfant ou qu'une adolescente ou un adolescent est victime d'abus sexuel ou d'abus physiques (art. 39). La personne qui signale n'a pas la responsabilité de juger de sa recevabilité ni de sa véracité. Cette responsabilité revient à la DPJ.

Au Secondaire Dorval

1. Actions d'éducation, de sensibilisation et de prévention :
 - Ateliers de sensibilisation des élèves à l'égard des gestes et comportements considérés inappropriés dans un contexte sportif (relation d'autorité et de proximité avec un adulte). Seront mis en place en 2023-2024.
 - Ateliers de formation pour le personnel et les entraîneurs sur le harcèlement et l'inconduite ;
 - Présence d'une sexologue lors de journées spécifiques qui traitera du sujet du consentement avec contenu adapté à chaque niveau.
 - Collaboration avec notre poste de quartier pour la mise en place du projet Sexto.

2. Protocole et espace sécuritaire pour guider les élèves dans les démarches de dénonciation
 - Rencontre de l'intervenante sociale ;
 - Signalement auprès de la DPJ².
 - Informer, l'élève qu'il est possible de porter plainte à la police et de l'accompagner dans ses démarches le cas échéant ;
 - Informer l'élève qu'il est possible de porter plainte auprès du protecteur régional de l'élève ;
 - Offrir un soutien avec l'intervenante et le diriger vers des organismes externes spécialisés (par exemple : [Fondation Marie-Vincent](#), le [Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal \(CVASM\)](#) et le CALACS de l'Ouest de l'île)
 - Assurer un suivi régulier

² La Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) stipule que toute personne a l'obligation de signaler à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) une situation où il y a un motif raisonnable de croire qu'une ou un enfant ou qu'une adolescente ou un adolescent est victime d'abus sexuel ou d'abus physiques (art. 39). La personne qui signale n'a pas la responsabilité de juger de sa recevabilité ni de sa véracité. Cette responsabilité revient à la DPJ.